



Appel à manifestations d'intérêt pour l'implantation d'activités :

→ Promenades sur le Canal

→ Location de bateaux à partir de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella

→ Randonnées en moto Marine de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella

Mémoire d'information

1. SOMMAIRE

Table des matières

1.	<i>SOMMAIRE</i>	2
2.	<i>OBJET DU DOCUMENT</i>	3
3.	<i>CONTEXTE</i>	3
3.1	Le Canal de Caen à la Mer – fonction maritime	3
3.2	Le canal dans la ville – fonction urbaine et touristique	3
4.	<i>PRESENTATION DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM</i>	4
5.	<i>L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE</i>	5
6.	<i>OBJET DU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)</i>	5
7.	<i>ACTIVITES ATTENDUES</i>	6
8.	<i>CADRE JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION</i>	6
9.	<i>PRESCRIPTIONS DE SECURITE</i>	6
10.	<i>TARIF D'AMODIATION</i>	7

2. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document, désigné « Mémoire d'information », vise à présenter les principales caractéristiques du Bassin Saint-Pierre et du Canal de Caen à la Mer, et les attentes et orientations de la SPL Nautisme Caen Ouistreham envers les futurs exploitants (ou le futur groupement d'exploitants).

3. CONTEXTE

3.1 Le Canal de Caen à la Mer – fonction maritime

Le canal permet de desservir plusieurs terminaux portuaires répartis le long de sa rive gauche. Il revêt une grande importance économique (chiffres étude INSEE sur nbre d'emplois et chiffre d'affaires).

Les activités économiques ont évolué au fil du temps et elles se concentrent principalement sur le terminal de Blainville. Néanmoins de nombreux emplois sont encore dépendants du terminal d'Hérouville et les activités d'accueil de navires de croisière constituent un enjeu fort pour la ville de Caen.

Même si les activités commerciales sur la partie amont du canal ont tendance à baisser, il est très probable que Caen, à l'instar des autres villes pourvue d'une voie navigable, trouve un intérêt à exploiter cette desserte qui permet de gagner le centre-ville sans l'astreinte de la circulation terrestre. Ainsi la logistique du dernier kilomètre, l'évacuation des déchets, des liaisons rapides de secours, du transport en commun, ... constituent autant de fonctions urbaines que le canal pourrait désormais offrir.

3.2 Le canal dans la ville – fonction urbaine et touristique

La Ville de Caen est traversée par le plus grand fleuve côtier normand, l'Orne. Il pénètre dans la ville dans un cadre bucolique longé d'une voie verte, permettant aux caennais d'accéder depuis le centre-ville en quelques minutes, à pieds ou en vélo, à un espace naturel remarquable, à un port de plaisance, au Bassin Saint-Pierre, et à un canal de navigation qui connecte la Ville à la Manche et qui jouxte le nouveau quartier de Caen Presqu'île en cours d'aménagement.

Depuis la mer, le Canal de Caen à la Mer est jouté d'une voie cyclable et piétonne en site propre en rive gauche :

- les objectifs fondamentaux de la retenue sont la navigation commerciale et la régulation des niveaux d'eau,
- le canal permet également de proposer un moyen de lutte contre les inondations et les risques de submersion marines,
- c'est un espace nautique le long duquel s'exercent de nombreuses activités sportives
- il présente un intérêt identitaire et ludique pouvant compter pour l'économie touristique et l'attractivité de la destination Caen la mer

Le projet Caen Presqu'île amorce une transformation urbaine profonde en rive droite du canal. Il repositionne progressivement les plans d'eau portuaires au cœur de la vie urbaine. Le projet de ZAC Nouveau bassin se dotera prochainement d'un secteur résidentiel animé aux nombreux points de vue sur l'eau.

Caen la mer entend valoriser sur le plan touristique la diversité des loisirs notamment nautiques et des ambiances et valoriser l'eau comme un des marqueurs de sa destination touristique.

Ports de Normandie a trois objectifs :

- Accompagner cette mutation dans un souci de préservation des emplois et de la sécurité de la navigation,
- ne pas obérer les potentialités de la voie navigable pour les besoins urbains de demain,
- Etablir un nouvel équilibre du modèle économique de l'exploitation du Canal puisqu'aujourd'hui c'est l'activité commerciale qui permet d'en assurer les charges.

Des réflexions sont menées entre les acteurs concernés par cette mutation. L'évolution raisonnée des usages des plans d'eau en fait partie, dont le bassin Saint-Pierre.

4. PRESENTATION DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM

Organisés autour d'un canal situé derrière les écluses (ouvrables 16h/jour), les 5 terminaux vrac et conventionnels du port de Caen-Ouistreham bénéficient d'un niveau d'eau constant facilitant les opérations de chargement/déchargement.

Avec ses 2 500 m de linéaire de quai, le port accueille les navires jusqu'à 9 m de profondeur d'eau et 25 000 T de port en lourd.

Port d'hinterland régional polyvalent, il est organisé en terminaux le long d'un canal de 15 km reliant Caen à la mer.

Concernant le fret conventionnel, 600 000 tonnes annuelles, le port de Caen-Ouistreham adosse son trafic aux besoins maritimes de l'agglomération et plus globalement de la région. Il est le lieu d'exportation des céréales, il traite également une variété de trafics nécessaires à son hinterland : bois, pet coke, ferraille, sel, fonte...

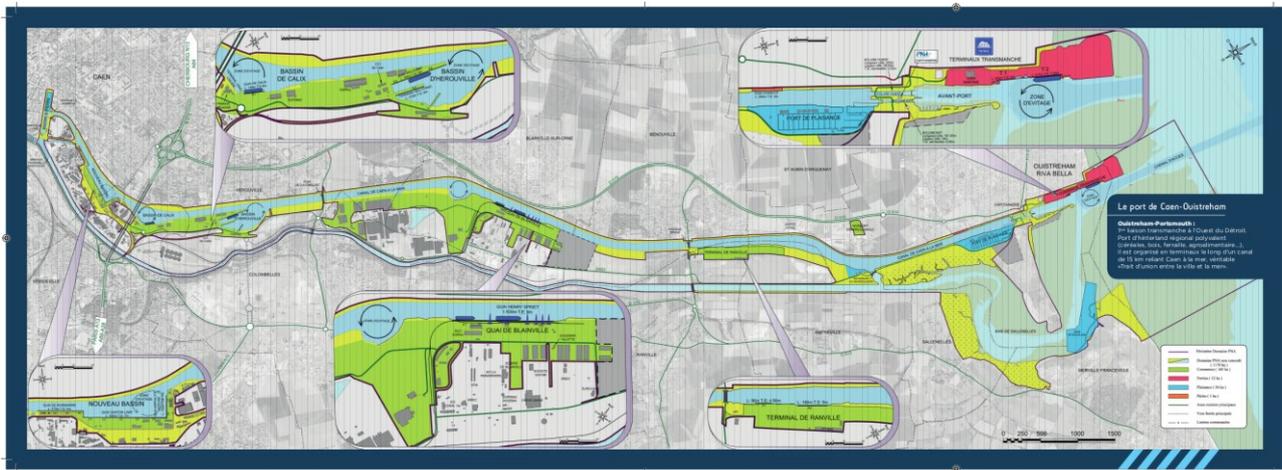
Le port de Caen-Ouistreham, a vocation à servir la grande agglomération de Caen, qui représente environ 350 000 habitants. Le port doit relever le défi de la mutation du transport maritime qui se caractérise notamment par l'augmentation de la taille des navires et de la conteneurisation. Il s'agit de diversifier les trafics traditionnels.

Avec 1 million de passagers par an, 100 000 poids lourds, la ligne Portsmouth-Ouistreham opérée par Brittany Ferries, constitue la liaison de référence Transmanche Angleterre à l'ouest du Déroit. C'est en effet la première liaison transmanche à l'Ouest du Déroit avec un million de passagers et 2,4 Millions de tonnes de marchandises.

L'activité croisière représente à Caen une petite dizaine d'escales annuelles. Cela représente 2 000 passagers.

Les escales ont l'avantage de se dérouler à proximité immédiate du centre-ville.

Afin de profiter d'un marché de la croisière toujours en croissance, les acteurs portuaires et du tourisme caennais, à l'instar de ce qui se pratique dans de nombreux ports, ont créé en octobre 2015 un club croisière dénommé « Caen Ouistreham Normandy Cruise ». La cible commerciale du club croisière concerne les unités de petite taille, c'est-à-dire inférieures à 170 m et 500 passagers.



Plan du port de Caen-Ouistreham

5. L'organisation institutionnelle

Ports de Normandie est une structure portuaire dédiée regroupant la Région Normandie, les Conseils Départementaux de la Manche, du Calvados et de la Seine-Maritime mais, également, la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, et les Communautés d'Agglomération du Cotentin et de la région Dieppoise.

Autorité portuaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe depuis le 1^{er} janvier 2019, PORTS DE NORMANDIE a pour rôle d'aménager le domaine portuaire, de choisir les intervenants portuaires, (concessionnaires, exploitants, remorquage...) d'orienter la politique de développement des ports et, enfin, de garantir la sécurité des accès nautiques.

PORTS DE NORMANDIE a décidé de créer une société publique locale dénommée SPL Nautisme Caen Ouistreham avec Caen la Mer, la Ville de Caen et la Ville de Ouistreham pour intégrer la plaisance nautisme à la dynamique de la ville, en lui confiant notamment, l'exploitation des ports de plaisance de Caen et Ouistreham, à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour une durée de dix ans.

6. OBJET DU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi SAPIN II, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, par l'ordonnance n° 207-562 du 19 avril 2017, la délivrance des titres d'occupations du domaine public fait l'objet d'une procédure spécifique selon l'activité exercée dans le cadre de l'occupation. Les conventions d'Occupation Temporaires (COT) délivrées en vue de l'exploitation d'une activité économique doivent faire l'objet d'une mise en concurrence et d'une procédure de sélection préalable en respectant les principes d'impartialité, de transparence et de publicité, conformément à l'article L2122-1-1 du CG3P.

Dans ce cadre, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, (AMI) a pour objet de susciter des candidatures et propositions puis de sélectionner, le cas échéant, une ou plusieurs entreprises souhaitant s'implanter sur les espaces concédés à la SPL Nautisme Caen Ouistreham pour exploiter les activités économiques identifiées par cette dernière.

L'AMI est une procédure ouverte au dialogue et de la co-construction du projet de l'entreprise candidate afin de créer les conditions les plus favorables à sa réussite.

7. Activités attendues

Les activités attendues par la SPL Nautisme Caen Ouistreham sont les suivantes :

- Promenades sur le Canal
- Location de bateaux à partir de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella
- Randonnées en moto Marine de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella

8. Cadre juridique de l'exploitation

La location de foncier entre dans le cadre d'un titre d'occupation du domaine public portuaire éventuellement constitutive de droits réels, conformément aux articles L. 1311-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La navigation dans le bassin Saint-Pierre et sur le canal de Caen à la mer obéit à une réglementation spécifique. Un arrêté conjoint entre le Préfet du département du Calvados et le Président de Ports de Normandie en fixe les conditions. Il figure en annexe. L'arrêté est susceptible d'être adapté pour autoriser l'exploitation prévue par le candidat.

9. Prescriptions de sécurité

A titre indicatif et non limitatif, voici quelques précisions. Elles seront revues/adaptées/complétées selon la nature des propositions.

Tout manquement constaté pourra entraîner l'annulation des autorisations consenties.

- Les embarcations utilisées devront être homologuées conformément à l'usage pour lequel elles sont proposées,
- Les équipements individuels de sécurité seront adaptés et conformes à la réglementation,
- L'exploitant devra prendre contact avec la Capitainerie pour connaître le niveau d'activité portuaire commerciale et solliciter l'autorisation de déployer son activité.
- L'exploitant devra rester joignable en permanence par la Capitainerie, lorsque son activité se déroule.
- L'activité sera suspendue en cas d'activité portuaire commerciale. Cela se traduira soit par une interdiction totale, soit par une interdiction locale, pendant un temps déterminé.
- Un préavis sera établi. Il intima l'ordre d'évacuation du Canal sur la portion déterminée, un certain temps avant que le canal ne soit requis pour l'activité portuaire commerciale,
- Il pourra être demandé que l'organisateur de l'activité de loisir puisse connaître à tout moment la position de ses embarcations,
- L'organisateur devra pouvoir porter secours aux embarcations, et les rapatrier à une base, avec un délai d'intervention qui devra être précisé,

10. Tarif d'amodiation

La redevance annuelle des contrats d'amodiation sera à définir lors de la négociation et sera calculée en fonction de la nature des activités proposées, de la durée du contrat, du business plan du projet et du montant des investissements du candidat.

Elle comportera une base fixe et une part variable indexée au niveau d'activité. Le candidat proposera les modalités permettant ce calcul.